





## CONDITIONS DE RÉSERVATION RÈGLEMENT INTERIEUR

### Réservation

La réservation n'est effective qu'à la réception d'un acompte de 30 % du prix du séjour + les frais de gestion.

### Païement du séjour

Pour les séjours en camping, le solde est à régler la veille du départ.  
Pour les séjours en location, le solde est à régler au plus tard 72h avant la date d'arrivée en carte bancaire ou virement bancaire, **30 jours** avant la fin du séjour pour les paiements par chèque, et pour les séjours avec assurance annulation. A l'arrivée pour les paiements en ANCV. La taxe de séjour sera à régler par chèque ou espèce à l'arrivée.

### Arrivée/Départ

- Emplacements : arrivées à partir de 15h et départs avant 12h.
- Locatifs : arrivées entre 16h et 18h30 (en cas d'arrivée après 18h30, il est impératif de prévenir la réception) et départs entre 7h30 et 10h30.

Avant tout départ, il faut prendre rendez-vous à la réception pour l'état des lieux (au moins 48h avant le départ).

### Arrivée retardée, départ anticipé

Aucune réduction ne sera accordée dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.

### Annulation

**L'assurance annulation et interruption de séjour est facultative mais conseillée.**

Montant de l'assurance 3,5% du montant de votre séjour.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

**Campez Couvert : ☎ 02.48.65.93.95 [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com)**

**IMPORTANT** Si l'assurance annulation est non souscrite, aucun remboursement, ni geste commercial ne seront accordés

### Véhicules Électriques

Les installations électriques n'étant pas adaptées à la recharge des véhicules électriques et hybrides, **il est strictement interdit de recharger votre véhicule pour des raisons de sécurité sur votre emplacement.**

### Caution des locations

Le vacancier atteste qu'il est titulaire auprès de son assureur d'un contrat responsabilité civile  
Couvrant les dommages causés aux biens loués ou confiés (**fournir l'attestation**)

A votre arrivée, il vous sera demandé deux cautions :

- une caution de 200 € par location pour les dégradations éventuelles ;
- une caution de 90 € pour l'état de propreté général.

Ces cautions vous seront restituées après contrôle du ménage et état des lieux.

Le locataire est responsable de l'inventaire de son hébergement s'il n'a déposé aucune réclamation au bureau d'accueil dans les 24h suivant son arrivée.

### Ouverture de la réception

Le bureau d'accueil est ouvert de **8h30 à 12h30** et de **15h30 à 18h** en **haute saison**, de **8h30 à 10h** et de **16h à 18h** en **basse saison**.

### Circulation et verrouillage des barrières

La vitesse est limitée à **10 Km/h**. Le stationnement est interdit sur les routes et les voies d'accès. **Un seul véhicule est autorisé par emplacement.** Les véhicules doivent être IMPÉRATIVEMENT garés sur la parcelle ou sur les parkings attribués à votre arrivée. NE GAREZ JAMAIS votre véhicule sur l'emplacement du voisin même s'il paraît inoccupé : des campeurs pouvant arriver à tout moment. Le verrouillage des barrières se fait à 23h00 le soir jusqu'à 7h30 du matin. De même, les personnes séjournant sur le camping ne doivent **pas utiliser leur véhicule pour se rendre au bar ou à un autre emplacement.** Les seuls véhicules habilités à pouvoir circuler en cas de besoin étant ceux du personnel des services du camping ou d'urgence (pompiers, ambulances, services médicaux). Les familles ou campeurs regagnant le camping après 23h00 doivent rejoindre leur emplacement ou locatif le plus discrètement possible afin de ne troubler le sommeil des vacanciers. Lorsqu'un vacancier trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, il pourra être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour.

### Règlement espace aquatique

Celui-ci est strictement réservé aux campeurs et ce pendant les heures d'ouverture : **10h – 20h**. Il est obligatoire de passer dans le pédiluve et sous la douche avant de pénétrer dans le bassin. Il est formellement interdit de fumer, de manger, de courir, de sauter de plonger ou de pénétrer avec ses chaussures dans l'espace aquatique. Animaux, matelas pneumatique, bateau, ballon, et parasol sont strictement interdits. Avant de pénétrer à la piscine, vous devez prendre connaissance du tableau d'affichage. IL EST INTERDIT de se baigner avec un tee-shirt (sauf accord préalable de la direction). **le port du bermuda de bain est formellement interdit à la piscine.** Tout manquement aux consignes provoque l'expulsion immédiate de l'espace aquatique.

### Visiteurs

Les visiteurs sont autorisés dans le cadre du strict respect du règlement intérieur et sous la responsabilité des résidents qui les reçoivent. Ils devront se présenter à la réception du camping dès leur arrivée, pour s'acquitter de leur redevance. Les visites se font à pied, un parking étant disponible à l'extérieur du camping. Aucun véhicule autre que celui des résidents ne doit pénétrer dans l'enceinte du camping.

### Enfants

Ils sont placés sous la garde exclusive de leurs parents qui en sont pénalement et civilement responsables, notamment lorsqu'ils utilisent les jeux mis à leur disposition.

### Animaux

Ils sont acceptés dans les emplacements de camping et dans quelques locatifs, sur présentation du carnet de vaccination. Ils doivent être tatoués. Ils doivent être non agressifs et obligatoirement tenus en laisse. Les souillures doivent être enlevées par leurs maîtres. En aucun cas ils ne doivent être laissés seuls dans les voitures, caravane, tente, locatif ou sur un emplacement, attachés à un arbre. Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégories 1 et 2) sont refusés.

### Divers

L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement ; il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.  
Le client s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes occupant l'emplacement, le règlement intérieur du camping.

### Droit à l'image

Lors de votre séjour sur notre camping, vous êtes susceptibles d'être pris en photo ou filmés pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez votre opposition par écrit à la réception dès votre arrivée.

### Médiation

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du Médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

SAS Médiation Solution  
22 Chemin de la bergerie 01800 saint Jean de Niost  
Site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>  
email [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)

### Données personnelles

Les données personnelles des clients sont collectées et traitées par le camping. Certaines données sont indispensables pour gérer la réservation du séjour du client et seront également utilisées pour lui adresser des informations et/ou des offres promotionnelles. Conformément à l'article 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi "Informatique et Libertés", le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Pour exercer ce droit, veuillez nous adresser de manière claire vos noms, prénoms, adresse :  
par courrier à : Camping Du Chêne Vert, 81140 Castelnau de Montmiral +33 5 63 33 16 10  
ou par mail à : [contact@campingduchenevert.fr](mailto:contact@campingduchenevert.fr)



## BOOKING CONDITIONS RULES OF CAMPING

### Booking

The booking will come into effect only at the reception of a deposit of 30 % of the price of the stay + booking fees.

### Payment of the stay

For the stays in campsite, the balance is to be paid the day before the departure.  
For the rented stays, the balance is to be paid 7 days before the date of arrival. The residence tax is due on arrival.

### Arrival / Departure

For the campsite, the pitches are rented from 15 pm to 12 pm the day after.  
For the renting, the accommodations are rented from 4 pm to 6.30 pm (arrival) to 10 am (departure).  
Before departure, it's necessary to make appointment at the reception desk for consideration of the accommodation (at least 48 hours before leaving).

### Later arrival, earlier departure

No discount will be agreed by later arrival or earlier departure.

### Cancellation

**Insurance cancellation is optional but the customer is invited to**

**take it out at the time of booking**

: 3.5% of the amount of your stay

**Campez Couvert : ☎ +33 (0)2.48.65.93.95 [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com)**

**IMPORTANT** If the cancellation insurance is not subscribed, no refund or commercial gesture will be granted

### Electric Vehicles

As the electrical installations are not suitable for recharging electric and hybrid vehicles, it is strictly forbidden to recharge your vehicle for safety reasons on your site.

### Deposit for rents

At your arrival, two deposits will be requested :

- a deposit of 200-€ for Leasing
- a deposit of 90-€ is also required to cover cleaning costs.

These deposits will be restored to you at your departure after consideration of the accommodation.

### Opening of the reception desk

The reception desk opens from **8:30 am to 12:30 pm** and from **3:30 pm to 6 pm** in **high season**, from **8:30 am to 10 am** and from **4 pm to 6 pm** in the **off season**.

### Circulation and Locking of Barriers

The speed is limited to 10 Km / h. Parking is prohibited on roads and access roads. Only one vehicle is allowed per location. Vehicles must be IMPERATIVELY parked on the plot or on the car parks allocated on your arrival. NEVER park your vehicle on the neighbor's site even if it seems unoccupied: campers can arrive at any time. The barriers are locked at 23:00 in the evening until 7:30 in the morning. Similarly, people staying on the campsite must not use their vehicle to go to the bar or another location. The only vehicles authorized to be able to circulate in case of need being those of the personnel of the services of the camp-site or of urgency (firemen, ambulances, medical services). Families or campers returning to the campsite after 23:00 must reach their location or rental as discreetly as possible in order to disturb the sleep of holidaymakers. When a holidaymaker disturbs or causes nuisance to other residents, it may be terminated immediately and without compensation to his stay.

### Regulation aquatic area

This is strictly reserved for campers during opening hours: 10am - 8pm. It is mandatory to go into the footbath and shower before entering the pool. It is strictly forbidden to smoke, eat, run, jump dive or enter with shoes in the water area. Pets, air mattress, boat, balloon, and umbrella are strictly forbidden. Before entering the pool, you must read the bulletin board. It is forbidden to swim with a T-shirt (unless previously agreed by the management). **Wearing a pair of bermuda is strictly forbidden.**  
Failure to follow the instructions will result in the immediate expulsion of the aquatic area.

### Visitors

The visitors allowed within the campsite are supposed to respect the rules and will be under the responsibility of their hosts. They will have to present at the reception desk on arriving. The visits are made on foot (a parking is outside the campsite). No other vehicle has to penetrate within the campsite.

### Children

They are placed under the exclusive guarding of their parents who are penally and legally responsible, especially when using the games at their disposal

### Pets

They are accepted on pitches and in some rentings, with correct vaccination papers. They must be tattooed. Those looking dangerous are refused (categories 1 and 2).  
They must be kept on a lead.  
Excrement must be cleaned up by the pets' owners.  
They mustn't be left alone in cars, caravan, tent, renting or on a place attached to a tree.

### Miscellaneous

Using radios or other acoustic appliances should not be a nuisance for the neighborhood. Everyone should respect their direct neighbors.  
The customer undertakes to respect and ensure respect by persons on pitches or rents, rules of the campsite.

### Image rights

During your stay on our campsite, we may take photos of you or film you for future advertising. If you don't want, you must inform reception in writing when arriving.

### Personal data

Customers' personal data is collected and processed by the campsite. Certain data are essential to manage the booking of the customer's stay and will also be used to send information and / or promotional offers. In accordance with Article 40 of the Law No. 78-17 of 6 January 1978, known as the "Data Processing and Civil Liberties Law", the Customer has the right to access, amend, rectify and delete his/her personal data. To exercise this right, please send us a message, clearly specifying your name, first name, address:  
to: Camping Du Chêne Vert 81140 Castelnau de Montmiral +33 5 63 33 16 10  
[contact@campingduchenevert.fr](mailto:contact@campingduchenevert.fr)